



## FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020

1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

#### Priorités d'intervention

##### FDT – Volet aménagement

La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC soit notamment le suivi et la mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé de la MRC et le développement de la géomatique, la poursuite de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et de Ferme 59.

##### FDT – Volet développement économique

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise et le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle dans les domaines social, culturel, touristique et agroalimentaire soit notamment le financement d'une équipe de professionnels en développement économique, social, rural, touristique et culturel, la réalisation du projet banque de terres ainsi que la poursuite du positionnement du territoire.

##### FDT – Volet pacte rural

Le soutien au développement rural sur le territoire de la MRC par l'aide financière à des projets locaux et des projets à l'échelle de la MRC par le maintien des paramètres établis dans le cadre du pacte rural.

##### FDT – Volet projets structurants

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et récréotouristique, ainsi que le soutien aux équipements supralocaux.

La mise en œuvre d'ententes sectorielles avec les ministères ou les organismes du gouvernement ainsi que le soutien à diverses stratégies de développement régional avec, notamment, les cinq MRC du Centre-du-Québec.

La diversification et le développement de l'écosystème de la région de L'Érable dans le but d'améliorer l'attractivité du territoire, contrer la baisse démographique, la pénurie de main-d'œuvre et maintenir les services à la population.